



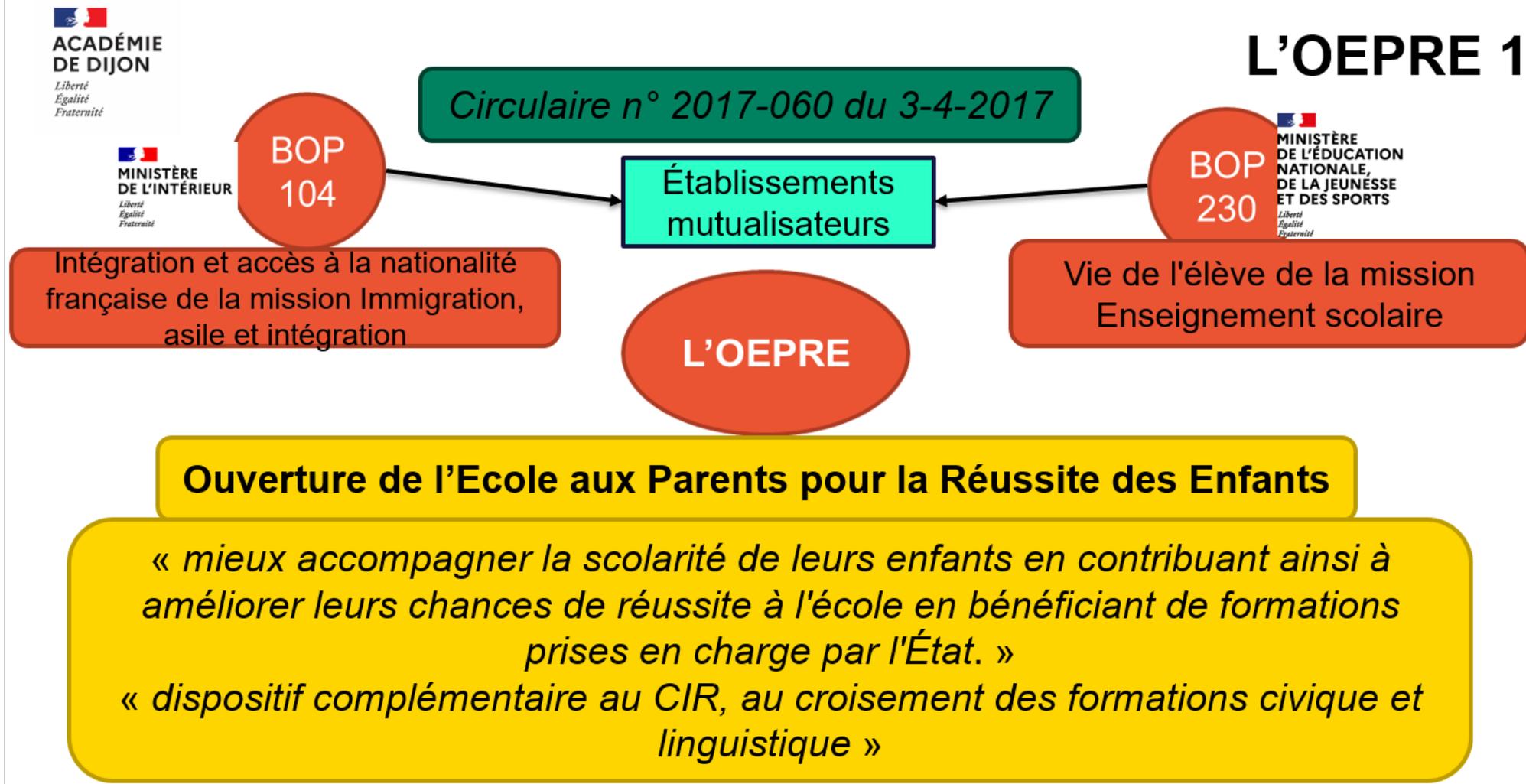
**RÉGION ACADÉMIQUE
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Le dispositif OEPRE

**Ouverture de l'École aux Parents pour la
Réussite des Enfants**

Un dispositif interministériel



Pour qui, par qui

A quel public l'OEPRE est-il destiné ?

Aux parents
étrangers
allophones,
prioritairement aux
primo-arrivants

**À
l'école**

Enseignants certifiés FLS /
intervenants extérieurs ayant
une expérience du FLE-FLS
(*Greta, associations, AS,
éducateurs...*)

Qui intervient auprès des parents allophones ?

Objectifs

L'OEPRE

Objectif : améliorer les compétences des parents bénéficiaires suivant trois axes d'apprentissage, accompagner la parentalité

Formation pour l'acquisition de la langue française

Compétences :
comprendre, parler,
lire, écrire
pour appréhender la
scolarité des enfants

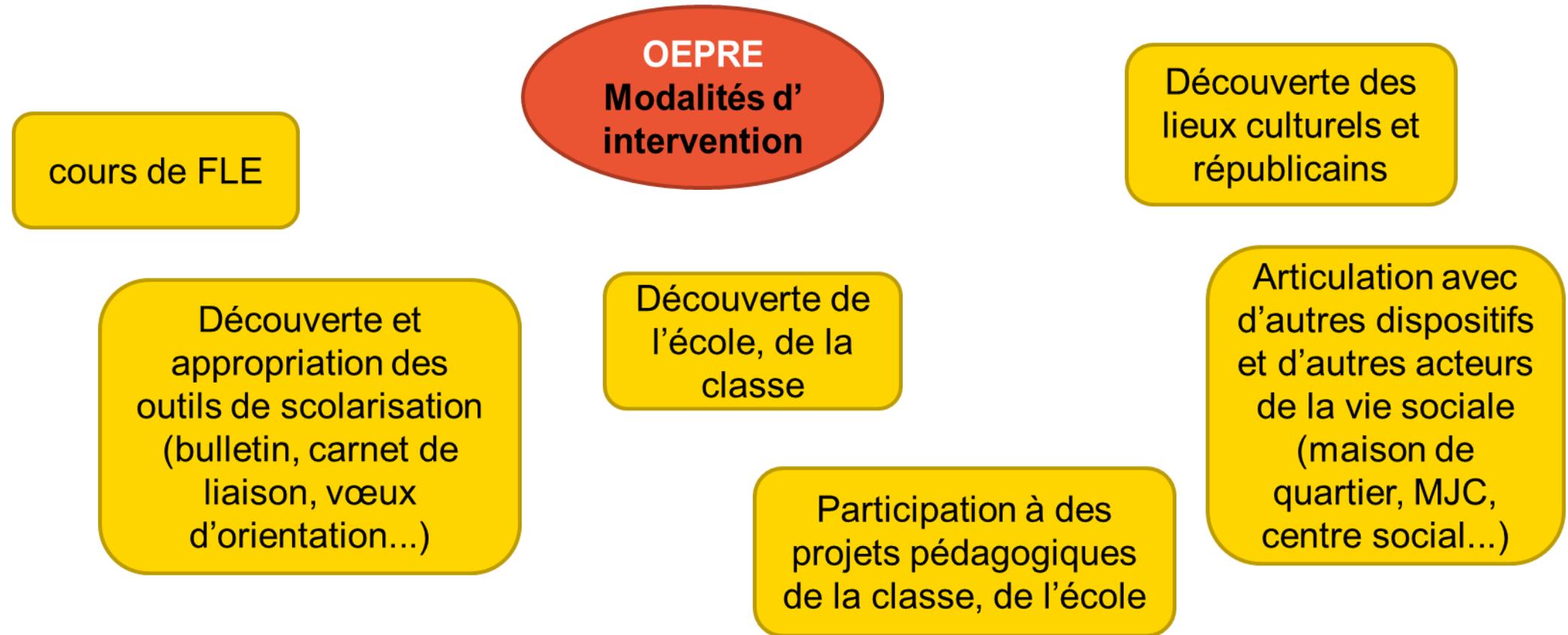
Formation pour la connaissance des valeurs de la République

Compétences :
s'approprier les valeurs
républicaines, se
repérer et devenir
autonome dans les
usages sociaux

Formation pour comprendre le fonctionnement et des attentes de l'école

Compétences :
coopérer avec l'école,
s'informer et échanger,
suivre la scolarité de
son enfant

Un atelier OEPRE



Les effets du dispositif

Les effets observés de l'OEPRE

Pour les parents :

- Un niveau linguistique dit de « survie », A.1.1 voire A1
- Moins d'appréhension quant à l'École
- Meilleure implication dans le suivi de la scolarité des EANA
- Participation plus importante dans la vie scolaire (réunions avec les professeurs, élections des parents, etc.)
- Meilleure communication avec l'École et de manière générale
- Meilleure intégration dans la vie de quartier

Pour les élèves allophones :

- Apprentissages facilités
- Assiduité plus importante
- Charge mentale moindre (gestion des papiers administratifs, traduction, etc.)

L'organisation des ateliers

MODALITÉS OPÉRATIONNELLES

« Les projets sont sélectionnés sur la base des critères suivants :

- les besoins des parents étrangers allophones identifiés sur chaque territoire ;
- la composition des groupes qui doivent réunir 12 à 15 personnes tout au long de l'année ;
- le nombre d'heures de formation qui ne doit pas être inférieur à 60 heures par groupe ;
- la qualité du projet pédagogique et le savoir-faire des formateurs. »

OEPRE Circulaire n° 2017-060 du 3-4-2017

L'organisation des ateliers

UN REFERENT IDENTIFIE

Il est important d'identifier un référent en charge de l'atelier et du recrutement des parents :

- DANS LE 1^{ER} DEGRÉ : professeur des écoles, conseiller pédagogique de circonscription, coordonnateur REP, ...
- DANS LE 2ND DEGRÉ : professeur (FLS/UPE2A, FR, LVE, autres disciplines), à la marge : CPE, assistante sociale, ...

L'organisation des ateliers

DUREE HEBDOMADAIRE

- Le plus souvent 4h /semaine, réparties sur 2 créneaux de 2h
- Un horaire choisi qui tient compte des possibilités du public attendu

L'organisation des ateliers

UN HORAIRE SPECIFIQUE

- Le choix de l'horaire est déterminant dans la réussite de l'action et doit tenir compte des spécificité des territoires et du public visé.
- Temps scolaire ou hors-temps scolaire ?

A l'école, après la classe si c'est un professeur qui anime l'atelier.
Au collège et au lycée, choisir pendant le temps scolaire permet d'inviter des professionnels (enseignants, CPE, assistante sociale, Psy EN ...).

L'organisation des ateliers

UNE COMMUNICATION ACTIVE

- L'information sur l'ouverture de l'atelier s'effectue lors des réunions de rentrée, des rencontres de réseau, des remises d'évaluations et dans tous les contacts individuels avec les parents, les partenaires de proximité, municipaux et locaux.
- Des supports annonçant l'action et les jours et horaires sont réalisés et distribués.

L'organisation des ateliers

UN RECRUTEMENT TOUT AU LONG DE L'ANNEE

- Lors des inscriptions des élèves et des réunions d'informations avec les parents, en juin et septembre
- Aux remises d'évaluation / de bulletin
- Avec la mobilisation des directions, professeurs, CPE, infirmières, Psy EN, assistantes sociales, personnels ATSME, ATOS, ..
- Avec l'aide des fédérations et associations de parents d'élèves de l'établissement

Partenariats

PARTENAIRE OFFICIEL

- L'OFII – l'Office Française d'Intégration et d'Immigration, opérateur du Ministère de l'Intérieur, informe les signataires du Contrat d'Intégration Républicaine des établissements scolaires où l'OEPRE est présent.

PARTENARIATS à CONSTRUIRE

- Avec la Caisse d'Allocations Familiales
- Avec les services municipaux : Programme de Réussite Educative (PRE), Politiques de la Ville, Education, Jeunesse, ...

Partenariats

PARTENAIRES POSSIBLES

Informier et associer les structures de proximité qui accueillent déjà des parents dans des formations : maison de quartier, association, centre social, centre socio-culturel ...

Proposer des rencontres pour présenter l'établissement scolaire et l'atelier OEPRE, ses acteurs, les actions mises en place et ainsi connaître celles de nos partenaires.

Animation et contenus

PROFESSEURS ET FORMATEURS LINGUISTIQUES

La prise en charge des ateliers est le plus souvent assurée par :

- Des professeurs volontaires, des écoles, de collège ou de lycée, spécialisés en FLE / FLS, en apprentissage de la langue française ou d'une langue vivante étrangère, ...
- Des formateurs linguistiques spécialisés dans la formation pour adultes migrants.

Animation et contenus

UNE RELATION ENTRE ADULTES

- La posture de l'intervenant est déterminante : il n'est bien sûr pas dans une relation hiérarchisée avec les parents
- L'atelier doit être un lieu d'apprentissage qui s'appuie sur une dynamique de groupe, un travail collaboratif et une relation interactive entre les participants et le professeur.
- Les compétences travaillées sont transférables à d'autres situations de communication du quotidien : médecin, poste, mairie ...

Animation et contenus

ARRIVEES ET SORTIES PERLEES

- Une des spécificités de l'atelier OEPRE est qu'il peut accueillir des nouveaux participants tout au long de l'année.
- Des sorties de l'atelier peuvent se produire, certains participants trouvant un nouvel emploi.
- Le fait de travailler en activité différenciées (découverte, exploration, appropriation) facilite l'intégration de nouveaux participants.

Pour récapituler

OEPRE n'est pas :

- Un cours d'alphabétisation, de FLE ou de Français Langue Maternelle
- Un cours magistral sur le fonctionnement du collège

Mais un atelier :

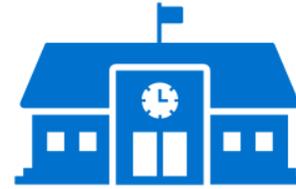
- Où le français est travaillé dans le contexte général de l'école, du collège ou du lycée avec des thématiques spécifiques
- Où l'on transmet aux parents de niveaux linguistiques différents les codes scolaires indispensables pour suivre la scolarité de son enfant.

Marge de progrès

- **Formation des intervenants** (CECRL, contrat d'intégration républicaine, public adulte ...)
- **Visibilité des ateliers** (projet d'établissement, présentation des dispositifs ...)
- **Accompagnement étroit** (par les référents locaux)
- **Recrutement de nouveaux participants** (communication, invitation des parents éligibles lors d'événements importants de l'année scolaire).

Animation et contenus

Une programmation par degré



Les deux programmations thématiques prennent en compte les besoins des participants et constituent un socle indispensable auquel peuvent s'ajouter d'autres propositions et outils.

Leurs progressions couvrent l'essentiel d'une année scolaire.

Une programmation en

dix

thématiques



ANIMATION ET CONTENUS

École

- 1** Les locaux de l'école
P.7
- 2** Les intervenants et leurs fonctions
P.14
- 3** Le matériel scolaire
P.21
- 4** Une journée à l'école
P.28
- 5** Les apprentissages scolaires
P.35

- 6** Le travail à la maison
P.42
- 7** La participation à la vie de l'école
P.49
- 8** Évaluations scolaires et rencontre avec le professeur
P.56
- 9** Les dispositifs d'aide et de remédiation
P.63
- 10** Autour de l'école
P.70

Degré

1

Une programmation en
douze
thématiques

1 Les locaux
du collège

P.7

2 Les intervenants
et leurs fonctions

P.14

3 Le matériel
scolaire

P.21

4 Une journée
au collège

P.28

5 Les
apprentissages
scolaires

P.35

6 Le travail
à la maison

P.42

7 La participation
à la vie du collège

P.49

8 Évaluations
scolaires et
rencontre avec
le professeur

P.56

9 Les dispositifs
d'aide et de
remédiation

P.63

10 Autour du
collège

P.70

11 Les aides
financières

P.77

12 Les parcours et
diplômes scolaires

P.84

ANIMATION ET CONTENUS

collège



Degré

2



FICHE A : TABLEAU DE BORD

- **Activités** différenciées pour un public hétérogène
- **Compétences sociales** visées par un parent d'élève dans des situations liées à la scolarité
- **Transitions dans le système scolaire** mettent en évidence des informations implicites le plus souvent inconnues des parents étrangers
- **Valeurs républicaines** se retrouvent de manière transversale dans chaque séquence et sont abordées dans le cadre du thème travaillé
- **Supports associés** : toujours des documents authentiques en lien avec la thématique
- **Compétences linguistiques** visant à améliorer la pratique de la langue française



DÉCOUVERTE

Mettre en commun les connaissances des participants.

- Interroger oralement : Quand venez- vous à l'école ? Dans quel but ? De quelle manière y êtes-vous invités ?

Identifier les différents messages de l'école transmis aux parents.

- Repérer les différents mots dans les carnets d'élèves et les classer par sujet : réunion, assurance scolaire, coopérative, sorties, voyages et fêtes, des absences, ...

Informersur le caractère nécessaire et indispensable d'une assurance scolaire.

- Aborder les incidents possibles et les conséquences qu'ils peuvent entraîner.

S'interroger sur les règles de l'école.

A1/PO-1

Poursuivre le questionnement.

Que connaissez-vous des règles de l'école ? Pourquoi existent-elles ? Que se passe-t-il si on ne les respecte pas ? Comment s'appelle le document qui les regroupe ? (FICHES 7/D ET 7/F)

Comprendre l'importance d'un vote et le rôle des délégués de parents d'élèves.

- Solliciter les connaissances des parents. Avez-vous déjà voté auparavant ? Comment se déroule une élection ? Est-ce important de voter ? Pour quelles raisons ?
- Présenter les fonctions des délégués de parents d'élèves.



EXPLORATION

Repérer les informations essentielles dans différents messages.

- Identifier les informations saillantes : thème, jour, horaire et lieu pour une réunion de parents, jour et heure concernés pour l'absence d'un professeur, participation demandée pour une sortie, somme d'argent pour la coopérative, justificatif pour une assurance, modalités d'un voyage scolaire (classe verte, de neige, de mer...), dates de vacances...

Expliciter le rôle de la coopérative.

- Préciser l'utilisation des sommes collectées dans l'école : achats de fournitures spécifiques pour les élèves, cofinancements de projets culturels... (FICHE 7/D)

Evoquer la protection des dommages causés ou subis par l'enfant.

- Expliciter les types d'assurances qui protègent l'enfant dans différentes situations (sorties, incidents,...)
- Vérifier pour chacun l'existence d'une assurance scolaire (parfois déjà prise en charge par les garanties familiales) (FICHE 7/D)

Découvrir les contenus du règlement intérieur de l'école.

- Repérer les différentes parties du document et les thèmes importants. (FICHE 7/D)

A2/RE

Pouvoir participer aux élections.

- Identifier les modalités de l'élection et du vote.
- Découvrir les supports écrits des élections de parents et préparer la visite d'un délégué.



APPROPRIATION

Répondre à l'invitation à une réunion de parents sur le carnet de liaison.

A1.1/PE-3

- Rédiger ou recopier un mot répondant à la proposition émise par l'école.
- S'entraîner à produire une réponse affirmative ou négative avec une justification. (FICHE 7/E)

S'organiser pour participer à une sortie ou à une fête de l'école.

- Repérer la demi-journée concernée dans un calendrier. Organiser son emploi du temps et planifier la préparation d'un repas ou la garde d'un enfant en bas âge.

Prendre connaissances des droits et devoirs des élèves dans le règlement intérieur.

- Expliciter le vocabulaire spécifique récurrent : devoir, respecter, droit, interdit, autorisé, s'abstenir, dangereux, objets, ...
- Identifier l'objectif de chaque article du règlement et le reformuler à l'oral.
- Proposer la réalisation écrite d'un règlement intérieur simplifié.

Détailler les missions des délégués.

A1/RO-1

- Rencontrer et interroger un délégué de parents sur son rôle de représentant des parents.
- Présenter les différentes assemblées, conseil d'école, conseil d'administration, auxquelles il participe.
- Expliquer la démarche pour qu'un parent puisse se présenter sur une liste officielle de



RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉCOLE

- Fréquentation et obligation scolaire :
 1. La fréquentation régulière de l'école élémentaire est obligatoire conformément aux textes législatifs et réglementaires en vigueur.
 2. Les parents doivent signaler à l'école l'absence de leur enfant dès qu'elle se produit. Les absences sont consignées chaque demi-journée dans le registre spécial tenu par le maître.
 3. Toute absence qui n'aurait pas été sollicitée ou justifiée est signalée aux parents qui doivent en faire connaître les motifs avec production, le cas échéant, d'un certificat médical.
- Horaires : 8h30 à 11h30, 13h à 16h. Les élèves sont accueillis à partir de 8h20 et 12h50.
- Surveillance et vie scolaire :
 - La surveillance des élèves durant les heures d'activité scolaire est continue et leur sécurité est constamment assurée. De ce fait, il est interdit aux élèves de rentrer ou sortir de l'école avant l'heure, de rester seuls en classe et de parcourir les couloirs sans autorisation.
- Règles de vie à l'école :
 - En début d'année scolaire, chaque classe établit des règles de vie consignées dans un des cahiers de l'élève (de correspondance ou d'éducation civique) et signées par les élèves et les parents.
 - Tenue vestimentaire :
 - Les élèves portent une tenue adaptée aux lieux et aux activités scolaires (classes de cours, gymnase, cour de récréation...).

Signature des parents :

Laïcité :

Conformément aux dispositions de l'article L. 141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse est interdit.

Sanctions :

Un enfant dont le comportement perturbe la classe ou peut être dangereux pour lui-même ou pour les autres pourra être isolé momentanément et sous surveillance.

Les manquements au règlement intérieur ou aux règles de vie instaurées dans la classe donneront lieu à des sanctions proportionnelles à la gravité et à la répétition des fautes commises. Ces sanctions seront portées à la connaissance des parents.

Sécurité :

Les objets dangereux tels que couteaux, briquets ainsi que les sucettes sont interdits.

Concertation entre les familles et les enseignants :

A la rentrée, l'enseignant réunit les parents d'élèves de sa classe pour présenter l'année scolaire. Les parents qui souhaitent le rencontrer doivent lui demander un rendez-vous.

Coopérative :

Les chèques des parents adressés à l'école sont libellés à l'ordre de l'OCCE.



7

Participation à la vie de l'école

CONSIGNE

- **Débutants à l'écrit (DE)** Identifiez le sujet du document 1 et complétez-le.
- **Débutants à l'oral (DO)** Expliquez oralement puis complétez le document 2.
- **Intermédiaires** Expliquez le sujet du document 3.
- **Confirmés** Indiquez ce qui est demandé aux parents dans les documents 4 et 5.

1

AUTORISATION À PHOTOGRAPHER L'ENFANT

Au cours des activités scolaires, spectacles ou anniversaires, nous prenons des photos pour permettre aux enfants de se souvenir, d'en parler en classe, de montrer à leurs parents.

- J'autorise l'école à photographier mon enfant
- Je n'autorise pas l'école à photographier mon enfant

Signature :

2

AUTORISATION DE SORTIE

J'autorise mon enfant _____ à participer avec sa classe à toute sortie de moins d'une demi-journée dans le cadre scolaire.

Les parents seront informés de chaque sortie.

Signature :

3



Ecole élémentaire
Pierre PERRET
Aubervilliers / Oise

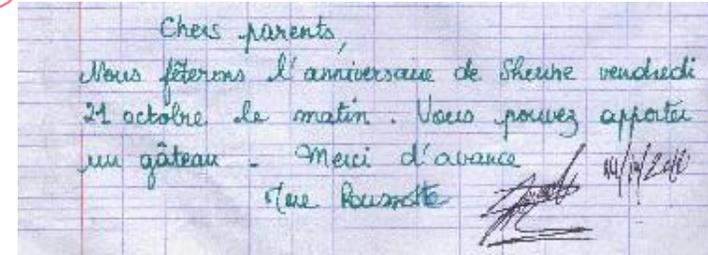
Votre enfant est élève à l'école et vous souhaitez mieux comprendre sa scolarité et connaître le fonctionnement de l'établissement. Nous proposons aux parents d'élèves un atelier pour travailler la langue française, rencontrer les acteurs de l'école et découvrir les documents et les règles de l'établissement : emploi du temps, carnet de liaison, bulletins de notes.

Nous vous invitons à venir découvrir l'atelier.

Le jeudi 17 octobre à 16 heures 30.

Signature :

4



5

RÉUNION DE PARENTS

Vous êtes invités à la réunion de parents dans la classe de votre enfant

le vendredi 16 septembre à 18h00.

26

Nous comptons sur votre présence.

Signature :



École

EXERCICE

A
B
C
D
E
F
G

7 Participation à la vie de l'école



CONSIGNE

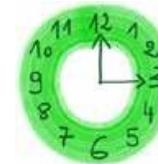
- **Débutants à l'écrit (DE)** Identifiez le sujet des vignettes 1 et 2 et placez les dans le tableau. Expliquez le sujet des vignettes 3 et 4 et placez les dans le tableau. Présentez les vignettes 5, 6, 7 et 8 et placez les dans la colonne qui convient.
- **Débutants à l'oral (DO)**
- **Intermédiaires**
- **Confirmés** Expliquez les vignettes 9, 10, 11 et 12 et placez les correctement dans le tableau.

😊 L'ÉLÈVE DOIT	😞 L'ÉLÈVE NE DOIT PAS



1

Avoir des vêtements adaptés



2

Être ponctuel



3

Respecter la laïcité



4

Abîmer le matériel de l'école



5

Prendre les cahiers et livres nécessaires



6

Respecter les règles de politesse



7

Se bagarrer



8

Étudier



9

Déchirer les livres



10

S'absenter sans raison



11

Apporter des médicaments



12

Venir avec des objets dangereux

ÉVALUATION

A
B
C
D
E
F
G

ACTIVITÉ 1 : CHASSER L'INTRUS



Recherchez le mot qui n'a pas sa place dans chaque groupe :

• un vote, une élection, une urne, un cartable, un délégué.

un bulletin de vote, une profession de foi, un professeur, un électeur, un isoloir.

élire, voter, choisir, sélectionner, informer

ACTIVITÉ 3 : COMPRENDRE LE SENS D'UN MOT

Sans changer le sens de la phrase, remplacez le ou les mots soulignés par une des propositions entre parenthèses.

A. Les élèves sont accueillis à partir de 8h20.

(jusqu'à/pendant/dès/depuis)

B. Les objets dangereux tels que couteaux, briquets sont interdits à l'école.

(autorisés/défendus/conseillés/ permis)

C. La fréquentation régulière de l'école est obligatoire.

(exigé/facultative/libre/optionnelle)

D. Les parents doivent signaler à l'école toute absence de leur enfant.

(peuvent/sont obligés de/ne sont pas tenus de)

- **Débutants** a et b
- **Intermédiaires** c et d
- **Confirmés** e et f

E. Les élèves portent une tenue Adaptée aux lieux et aux activités scolaires.

(appropriée/inadéquate/non conforme)

F. Conformément aux dispositions de l'article L.141-5-1 du code de l'éducation, le port de signes ou de tenues manifestant ostensiblement une appartenance religieuse est interdit

(contrairement aux/selon les/en dépit des/ à l'opposé des)



ACTIVITÉ 2 : RECHERCHER LE SENS DU TEXTE

MADAME, MONSIEUR



Ce jeudi 21 juin, nous organisons une sortie au jardin des Plantes. Le rendez-vous est à 8h30 devant l'école. Soyez à l'heure pour que les enfants passent aux toilettes avant de partir et que nous arrivions tranquillement pour 9h30 maximum.

IMPORTANT : Nous vous demandons de préparer le pique-nique de votre enfant dans un sac à dos (le prix du repas de la cantine sera décompté du mois de juin).

Pouvez-vous prévoir dans chaque sac à dos une petite bouteille d'eau plutôt que des cannettes de jus de fruits sucrés.

Pour les vêtements : chaussures fermées style baskets (à préférer aux sandales) pour marcher facilement dans les allées, chapeau de soleil si la météo est favorable ou vêtement de pluie si nécessaire.

- **Débutants**

De quoi parle ce texte ?

d'une sortie d'un pique-nique

A quelle heure est le rendez-vous ?

à 8h30 à 9h30
- **Intermédiaires**

Qu'est-ce que les élèves doivent apporter ?

à manger et à boire à boire seulement

une petite bouteille d'eau du jus de fruits
- **Confirmés**

Comment les élèves doivent-ils être habillés ?

avec des baskets avec des sandales

avec un chapeau de soleil en fonction de la météo

avec des vêtements de pluie



En Bourgogne année 2021-22

PROJETS OEPRE 2021-2022	BOURGOGNE
Nbre de projets	27
Nbe d'ateliers	42
Nbe de parents	392
Crédits (heures)	142 124 € (3285 h)

En Franche-Comté année 2020-21

16 ATELIERS EN FRANCHE-COMTÉ



Pour aller plus loin

- <https://eduscol.education.fr/2187/ouvrir-l-ecole-aux-parents-pour-la-reussite-des-enfants>
- <http://blog.ac-versailles.fr/oepre/index.php/pages/Ressources-p%C3%A9dagogiques>